

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE  
RUE DE LA SCIENCE, 43  
02/238.86.11

1  
06 -07-1995

-----  
Direction générale de la formation,  
de la promotion sociale,  
de l'enseignement à distance et  
des allocations et prêts d'études  
-----

Direction d'administration de  
l'enseignement de promotion sociale,  
de l'enseignement à distance et  
des allocations et prêts d'études  
-----

Service de l'enseignement  
de promotion sociale  
-----

MONSIEUR VLAEMINCK, G.  
ADMINISTRATEUR DELEGUE  
CPEONS

RUE DES HALLES, 13  
1000 BRUXELLES

*YR*

Ref.: *YD* / 5083006 / Dossier pédagogique 1356

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

----- Unité de formation : BASES DE L'ART FLORAL  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE

Code Référence : TRANSITION  
614503U11C1

Etablissement : ET. COMMUNAL ENSEIG TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
----- PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, 6  
6200 CHATELET

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



G. Schmit.

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Melle Schets (tél:02/238.86.54)



11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 614503 U11 CA

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Technologie de l'art floral	CT	B	120
Pratique de l'art floral	PP	V	100
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
2. Part d'autonomie		P	20
<i>Total des périodes</i>			<u>240</u>

V

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Néant*J. LISON  
INSPECTRICE*Le 30/06/95*b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique  
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(4) Réserve à l'administration

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(7) 1 période = 50 minutes

## ANNEXE 1 - FINALITES DE L'U.F.

### 1 *Finalités générales:*

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux demandes et besoins en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 2 *Finalités particulières:*

- Permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance de base relative à la décoration florale et à la floriculture.
- Fournir à l'étudiant des éléments originaux de culture générale.
- Permettre à l'étudiant de poursuivre des études orientées vers le domaine de l'art floral et/ou de la floriculture.

## ANNEXE 2 - PREREQUIS DE L'U.F.

### 1 *Capacités préalables requises:*

L'étudiant doit être capable de:

- Comprendre à la lecture et à l'audition un texte de niveau secondaire inférieur;
- exécuter des consignes orales simples;
- maîtriser les quatre opérations fondamentales du calcul mathématique.

### 2 *Titre(s) pouvant en tenir lieu:*

Etre porteur d'un C.E.B. ou d'un titre équivalent ou supérieur.

**ANNEXE 3 - RECOMMANDATION PARTICULIERE DE DEDOUBLEMENT ET DE  
REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière n'est à prendre en considération dans le cadre du présent dossier.

## ANNEXE 4 - PROGRAMME DE L'U.F.

### A) Partie théorique

#### 1° Généralités

L'apprenant sera ici capable:

- d'établir une nomenclature précise des fleurs les plus utilisées dans la confection de bouquets et montages (connaissance et identification de 100 végétaux);
- d'expliquer les principes de la photo-synthèse et d'identifier clairement les besoins des plantes et des arbres;
- d'expliquer les méthodes de reproduction des plantes;
- de reconnaître à la fleur le sens d'un moyen d'expression.

#### 2° Technologie

L'apprenant sera ici capable:

- de reconnaître et pouvoir utiliser le matériel de base nécessaire à la réalisation des compositions florales, y compris leurs contenants;
- de maîtriser les différentes techniques de déballage des fleurs, mise à l'eau des fleurs coupées et méthodes de séchage;
- d'utiliser, dans les compositions florales, les supports adéquats (fils, grillages,...);
- de maîtriser le lexique de base usité dans le domaine de l'art floral.

### B) Partie pratique

L'apprenant sera ici capable :

- d'appliquer les règles d'or de toute construction florale;
- de maîtriser la réalisation de structures géométriques et plus particulièrement:
  - \* compositions symétriques (la boule hollandaise)
  - \* compositions asymétriques (le croissant de lune)
  - \* compositions verticales (le triangle)
  - \* compositions horizontales
- de maîtriser les grands principes de l'harmonie et de l'esthétique florales (foyer, lignes, proportions,

équilibre, couleurs);

- de maîtriser les grands principes des compositions circonstanciées (naissance, anniversaire, réussite scolaire, réunion, mariage, funérailles ainsi que les fêtes de Noël, Nouvel An et Pâques);
- de maîtriser les grands principes des compositions saisonnières (printemps, été, automne, hiver);
- d'appréhender la technique des noeuds (comment tixer et monter les feuillages ?);
- de maîtriser les techniques de montage des pommes de pin et des mousses d'Islande, de décoration de la table, de garniture de la table de Noël, d'utilisation des bourgeons, de confection des coussins (ordinaires et nordiques);
- d'apporter aux plantes tous les soins nécessaires et de faire la distinction entre plantes d'appartement et plantes d'extérieur.

## ANNEXE 5 - FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'U.F. l'étudiant sera capable :

- d'identifier les végétaux;
- de reconnaître les besoins des plantes et moyens de reproduction;
- d'utiliser le matériel de base nécessaire à la réalisation des compositions florales;
- de construire des compositions florales selon les différentes structures, les différentes circonstances, les différentes saisons.

L'étudiant devra ainsi être capable de réaliser une composition florale de qualité en exploitant les savoirs et savoirs-faire de la technologie et de la pratique prévus au programme de l'U.F..

Pour la détermination du degré minimum de maîtrise des capacités terminales, il sera tenu compte notamment de la rapidité d'exécution, du fini, de la présentation du travail et du choix des composantes de la construction florale par rapport au thème imposé.

## ANNEXE 6 - PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un expert justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la floriculture et/ou de l'art floral.